



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE GAILLAC**

011/021

**L'AN DEUX MILLE ONZE  
31 AOUT à 18H**

dûment convoqué, s'est réuni le Conseil d'Administration du C.C.A.S., en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Danièle BORDAIS

**Présents** : Danièle BORDAIS, Yvette PAZ, Josette BLANC, Danielle CONDO, Annie ACHILLI, Germinal GRINO, Paulette VERGNES, Jean-Marie BIRBES, Henri FRAISSE, Betty FOURNIER, Joseph POMAR Dominique DUASO-ORTAS.

**Excusés** : Michèle RIEUX, Marie-Françoise JOURNES Martine PALMIERO, Bernard DOAT, Mohamed EDDAH.

**TARIFS DES REPAS LIVRES A DOMICILE**

Madame la Présidente propose à l'Assemblée de fixer les prix des repas livre pour l'année 2011/2012.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE** de fixer à :

**6,64 €** le prix du repas livré à domicile aux personnes âgées, malades ou handicapées dont les revenus du ménage n'excèdent pas 760 € par mois non imposables sur le revenu.

**7,08 €** le prix du repas livré à domicile aux personnes âgées, malades ou handicapées dont les revenus du ménage sont supérieurs ou égal à 760 € par mois mais non imposables sur le revenu.

**7,83 €** le prix du repas livré à domicile aux personnes âgées, malades ou handicapées et imposables sur les revenus.

**9,60 €** le prix du repas livré hors commune ou à un membre de la famille d'un bénéficiaire de la Commune.

Ces augmentations seront applicables à compter du **1er octobre 2011** et les montants seront inscrits au compte 7088.432 du Budget C.C.A.S.

**DONNE POUVOIR** à la Présidente de signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de la présente.

Monsieur le Receveur Percepteur est chargé de faire respecter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
ET EXECUTOIRE  
Transmis en Préfecture.  
Le 1<sup>er</sup> septembre 2011

La Présidente,  
MICHELE RIEUX